

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 3 mars 2021**

Le mercredi 3 mars 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 23 février par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays de la Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays de la Loire  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion,  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Régine CATIN  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à Martine CHAIGNEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays de la Loire, à Michel PONCHANT  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays de la Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Éric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 18

## Site Natura 2000 Complexe du Changeon et de la Roumer : animation 2021-2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la désignation du 20 mars 2019 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine naturel en qualité de structure maître d'ouvrage chargée pour le compte du comité de pilotage, d'assurer les tâches administratives, techniques et financières relative au suivi du documents d'objectifs du site Natura 2000 FR2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer »,

Vu la convention cadre 2019-2022 relative au suivi du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer »,

Considérant que pour la période d'animation annuelle du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, les coûts prévisionnels de l'opération sont les suivants :

- Frais de personnel du Parc (19 743,31 €) : expertise naturaliste et animation de projet (80 j), secrétariat (2 j), comptabilité (2 j), ressources humaines (4 j),
- Coûts indirects (forfait de 15% des frais de personnels) : 2 961,49 €.
- Etude naturaliste (prestation envisagée sur 2 ans) : estimation maximale à 6000 € TTC pour la 1<sup>ère</sup> tranche (année 1).

Considérant que le montant de l'opération pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 est donc estimé à un montant maximal de 28 704,80 € TTC.

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent le montant à 28 704,80 € TTC. pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 ;
- ✓ approuvent le plan de financement réparti de la manière suivante :
  - Europe (FEADER Centre-Val de Loire) : 14 352,40 € (50 % du TTC),
  - Etat (DREAL Centre-Val de Loire) : 14 352,40 € (50 % du TTC).
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

- 8 MARS 2021

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 3 mars 2021**

Le mercredi 3 mars 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 23 février par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays de la Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays de la Loire  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion,  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à Martine CHAIGNEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays de la Loire, à Michel PONCHANT  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays de la Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Éric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 18

-----

## Demande de subvention DREAL Centre-Val de Loire pour le Rôle des genêts : mesure d'urgence et synthèse des données historiques.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la mesure d'urgence proposée depuis 2013, consistant à accroître les zones refuges pour le Rôle des genêts et l'indemnité proportionnelle à la perte fourragère versée aux gestionnaires volontaires (fixée à 500 €/ha et appliquée au maximum sur 6 ha mis en refuge en 2021),

Considérant le travail de synthèse bibliographique des données sur l'espèce en 37 confié à la LPO Touraine,

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ valident le montant de l'opération pour 2021 :
  - Indemnité fourragère : 3 000 €
  - Synthèse bibliographique : 2 700 €
- ✓ autorisent la Présidente à effectuer la demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire pour un montant maximum de 5 700 € et à signer tout document afférent à cette action
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

  
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le - 8 MARS 2021

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 3 mars 2021**

Le mercredi 3 mars 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 23 février par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays de la Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays de la Loire  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion,  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à Martine CHAIGNEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays de la Loire, à Michel PONCHANT  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays de la Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Éric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 18

## Soutien temporaire à la cellule comptabilité-ressources humaines

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2020/11/CS en date du 19 septembre 2020 portant délégation de compétences au bureau,

Considérant que la cellule comptabilité-ressources humaines connaît un retard sur la gestion administrative des dossiers du personnel qui ne pourra être comblé sans soutien :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de recruter dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité d'une durée de 4 mois un adjoint administratif (catégorie C),
- la personne pourra être recrutée soit directement par le Parc, soit par le biais du Centre de gestion.

Les membres du Bureau, délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ Ouvrir un poste au tableau des effectifs, de catégorie C, adjoint administratif pour une durée maximale de 4 mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, pour permettre le recrutement d'un agent ;
- ✓ Autoriser la Présidente à effectuer les démarches et signer tous documents s'y référant.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le - 8 MARS 2021

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 3 mars 2021**

Le mercredi 3 mars 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 23 février par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays de la Loire  
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole  
Mme Régine CATIN, Région Pays de la Loire  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire  
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
M. Paul OPREA, Loire-Authion,  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT  
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire, à Martine CHAIGNEAU  
Mme Christelle CARDET, Région Pays de la Loire, à Michel PONCHANT  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays de la Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Éric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14    Nombre de pouvoirs : 4    Nombre de voix : 18

---

## Suppression de la redevance marque "Valeurs Parc naturel régional" en 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 novembre 2018 qui fixent les contributions pour la marque « Valeurs Parc naturel régional » ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine anime un réseau de 61 bénéficiaires de la marque "Valeurs Parc naturel régional";

Considérant que la COVID-19 a entraîné une situation économique très difficile pour ces partenaires, le tourisme en Val de Loire étant une activité de 1<sup>er</sup> plan et saisonnière, principalement de février à octobre ;

Considérant que face à la nécessité pour ces entreprises de refaire rapidement de la trésorerie, il semble opportun de conclure un avenant à la convention marque de chacun des bénéficiaires prévoyant l'annulation de la redevance marque 2019, 2020 et 2021 ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ décident l'annulation des créances 2021 pour les détenteurs de la marque « Valeurs Parc naturel Régional »;
- ✓ décident l'annulation des titres de recettes correspondants ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout avenant aux conventions conclues qui prévoit les modalités de cette annulation ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tous documents y afférent.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le - 8 MARS 2021